

AR PREFECTURE

017-200041523-20200325-DEC187_2020-AU
Reçu le 25/03/2020

H A U T E



Décision n°187 / 2020
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 9 : de décider de la conclusion de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de conclure avec la **SAS ICON**, un bail dérogatoire à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 30 juin 2020, pour des locaux situés 38 rue Mignonneau 17500 JONZAC, d'une surface totale de 100 m².
Le loyer mensuel sera de 600 € HT.

Fait à Jonzac,

Le

24 MARS 2020

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex